

N° de résolution ou annotation

### Municipalité de Laurier-Station

PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE
LAURIER-STATION
COMTÉ DE LOTBINIÈRE

1274IÈME SESSION

# SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AVRIL 2023

À une séance extraordinaire tenue le 25 avril 2023, à 18h30, à salle du conseil située au 364 rue Saint-Joseph à la salle La Chapelle, à Laurier-Station, étaient présents :

### Mme Huguette Charest, mairesse

M. William Arsenault, conseiller no.1 Mme Jessika Daigle, conseillère no.2 Mme Suzanne Croteau, conseillère no.3 M. Ghislain Beaulieu, conseiller no.5 M. Denis Pérusse, conseiller no.6

#### Est absent:

M. Marc Legros, conseiller no.4

#### Est présent :

M. Stéphane Dion / directeur général et greffier-trésorier

La séance est ouverte à 18h30 par madame Huguette Charest, mairesse, qui souhaite la bienvenue aux membres.

NO: 0137-23

# 1. VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par monsieur le conseiller William Arsenault, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité que :

- L'AVIS de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, conformément à l'article 152 du Code municipal, L.R.Q. c. C-27.1, et constat unanime est fait par tous les membres;
- LES membres considèrent l'avis de convocation bon et valable.

**ADOPTÉE** 

NO: 0138-23

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, appuyé par madame la conseillère Jessika Daigle, et résolu à l'unanimité;

- QUE l'ordre du jour, tel que présenté, soit et est adopté.
- 1. Validation de l'avis de convocation
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Administration
  - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023





N° de résolution ou annotation

### Municipalité de Laurier-Station

- 3.2. Adoption / Règlement d'emprunt d'un montant de 452 823 \$ concernant l'aménagement d'un stationnement pour le CLSC de Laurier-Station
- 4. Période de questions
- 5. Levée de la séance

**ADOPTÉE** 

#### 3. ADMINISTRATION

NO: 0139-23

#### 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023 fut remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par madame la conseillère Jessika Daigle, et résolu à l'unanimité:

• QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023 soit adopté et avec dispense de lecture.

**ADOPTÉE** 

NO: 0140-23

# 3.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 09-23 / RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 452 823 \$ CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT POUR LE CLSC LAURIER-STATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station souhaite acquérir le lot 3 950 834 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, correspondant au 134 et 136 rue de la Station, pour y aménager des espaces de stationnement;

ATTENDU QUE le CLSC de Laurier-Station a informé la Municipalité de Laurier-Station d'une problématique importante liée au manque d'espaces de stationnement pour son personnel et les usagers ;

ATTENDU QUE la Municipalité a autorisé une promesse d'achat du lot 3 950 834 pour un montant de 65 800 \$, tel qu'il appert à la résolution 0269-22;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet est conditionnelle à la conclusion d'une entente de location à long terme entre la Municipalité de Laurier-Station et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà octroyé un contrat de gré à gré à la firme « *GéniCité* », au montant de 21 510 \$, excluant les taxes, pour la réalisation de plans dans le cadre de ce projet, tel qu'il appert aux résolutions 0338-22 et 0068-23 ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 452 823 \$ pour l'aménagement d'un stationnement sur la rue de la Station, à Laurier-Station, destiné au CLSC de Laurier-Station;

4367



N° de résolution

### Municipalité de Laurier-Station

ATTENDU QU'un avis de motion ait été régulièrement donné et qu'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 11 avril 2023 ;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ledit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller William Arsenault, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le règlement 09-23 intitulé : « Règlement d'emprunt d'un montant de 452 823 \$ concernant l'aménagement d'un stationnement pour le CLSC de Laurier-Station », et de le porter aux registres des règlements de la municipalité.

**ADOPTÉE** 

## 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

NO: 0141-23

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller William Arsenault, appuyé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 18h32.

**ADOPTÉE** 

Je, Huguette Charest, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Huguette Charest

Mairesse

Stéphane Dion

directeur général et greffier-trésorier